broyage-paillage

Siom de la Vallee de Chevreuse

Auteur :

Che Departemental 118
Courtaboeuf Cedex
91140 Villejust
Voir le site internet
Francine Micheline
francine.micheline@siom.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

En 2011, le SIOM a collecté 12 920 tonnes de déchets verts en PAP, soit une évolution 2010/2011 de 4.27 %.Un ratio de 76 kg/h/an, légèrement au-dessus de la moyenne nationale (75kg/h/an).

Afin de réduire les végétaux, le SIOM va proposer au particulier de broyer leurs végétaux soit aux services techniques ou sur placettes en accord avec les mairies. Une formation sera aussi proposée aux personnels techniques ou espaces verts pour celui-ci,. Le SIOM espère diminuer le taux des déchets verts d'ici 2016 de 3.2% par rapport à l'année 2010.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Le broyage de végétaux

Le broyage de végétaux consiste à réduire les déchets de jardin, essentiellement l'herbe coupée, les branchages et les feuilles mortes, en une masse végétale qui pourra être incorporée au compost, étalée sur les plates-bandes pour lutter contre les mauvaises herbes, protéger le sol en cas de gel ou de canicule en empêchant l'évaporation de la vapeur d'eau, ou encore nourrir la terre par sa décomposition. En un mot, les intérêts plaidant en faveur de l'utilisation des déchets végétaux broyés ne manquent pas ! De plus, le processus de broyage de ces végétaux est plus que simple. Il faut juste veiller à utiliser des déchets déjà secs pour que le broyage soit plus efficace (source : bricoleur.net).

Le paillage

La terre nue est un état anormal dans la nature. Pour ne pas laisser le sol à nu, le jardinier à recours au paillage (ou mulch / mulching). Le paillage est une technique qui consiste à recouvrir le sol de matériaux organiques, minéraux ou plastiques pour le nourrir et/ou le protéger. Ces matériaux sont déposés au pied des plantes dans les massifs.

Les avantages du paillage

Limiter les arrosages :

Sur un sol nu (ce qui n'existe pas à l'état naturel), le phénomène d'évaporation (pertes d'eau) est 3 fois plus important que sur le sol forestier. Le phénomène de transpiration de la plante (deuxième perte d'eau importante) est également accru en été lorsque les températures augmentent réchauffant ainsi les racines de vos plantes.

Le paillage permettra d'absorber l'eau et de maintenir l'humidité de votre sol. C'est une bonne méthode pour réduire les apports en eau ! (source plante et jardin.com)

Éviter le phénomène de battance :

Le paillage protège le sol des aléas climatiques et évite ainsi le phénomène de battance (tassement de la terre sous l'action de la pluie) des sols argileux. Vous évitez donc la formation d'une croûte imperméable en surface qui empêcherait l'eau des prochaines pluies ou arrosages de s'infiltrer.

Améliorer la croissance et la santé de vos végétaux :

Le paillage permet d'atténuer les stress ressentis par vos plantes. Vous agissez ainsi de façon préventive pour éviter tout trouble de croissance ou sensibilité aux attaques parasitaires. De plus l'eau transporte les champignons qui se trouvent sur le sol et qui peuvent être néfastes pour vos. Le paillage vous permettra d'éviter qu'ils ne soient disséminés sur vos cultures.

Favoriser la vie microbienne de votre sol :

La surface du sol est sujette à des changements réguliers de températures, humidité et concentration en composés organiques. Il est important de conserver ces facteurs les plus constants possible et propice au développement des micro-organismes. En effet, ce sont eux qui rendront les éléments nutritifs (des engrais et amendements) disponibles par leur travail de digestion : c'est la minéralisation.

Résultats quantitatifs

INDICATEUR DE FLUX DE DÉCHETS ÉVITÉS ENTRE NOVEMBRE ET DECEMBRE 2014

5 opérations durant 3 h à chaque fois

Poids des déchets avant le broyage	7104	KG

Résultats qualitatifs

INDICATEUR DE CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS ENTRE NOVEMBRE ET DECEMBRE 2014

5 opérations durant 3 h à chaque fois

Nombre de particuliers qui sont venus broyer leur déchet vert / 40

MISE EN OEUVRE

Planning

1) Définir le type d’achat des broyeurs (semi professionnel ou particulier)

2) Editer un guide d’utilisation du broyeur, avec toutes les règles de sécurité et d’entretien après l’utilisation, prévoir une décharge pour la mauvaise utilisation du broyeur en cas d’accident

3) Définir les modalités : un agent technique et un agent SIOM qui se déplace au service technique, place etc. pour broyer

4) Qui gère le planning pour l’utilisation du broyeur

5) Etat des lieux du territoire (enquête terrain auprès des particuliers via fichier compostage)

6) Article sur site et bulletin

7) Modalités de formations pour le paillage dans un jardin par le prestataire ou le SIOM

10) Organisation d’une formation pour l’utilisation du broyeur avec systématiquement une démonstration d’utilisation par l'agent du SIOM

11) Sensibilisation des particuliers au bienfait du broyat via le paillage ou en élément carbonné pour le composteur.

Moyens humains

1 agent SIOM ou notre prestataire avec un agent communal afin que la commune soit parti prenante dans cette action

Moyens financiers

Achat du broyeur, avec sa remorque

Totem

Parapluie extérieur

Dépliant

Prestataire extérieur

Moyens techniques

Broyeur

Remorque

EPI

vêtement fluo

Tente en cas de pluie

Barrière

Affichage

Partenaires mobilisés

Association de jardinage

associations de jardin partagé

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Cette action peut-être reproduite, le but est de sensibiliser les riverains de l'intérêt de broyer ses végétaux pour qu'ils puissent par la suite, soit louer ou acheter à plusieurs un broyeur. Afin de réduire la collecte des déchets verts en porte à porte.

Le fait de préciser l'utilité de ce broyat en paillage ou dans le composteur permet au riverain de continuer à garder leur branchage pour la prochaine opération.

Difficultés rencontrées

U

Recommandations éventuelles

Bien choisir son broyeur et être sure que l'on est en mesure de l'utiliser en toute sécurité.

Pour les agents techniques des villes, la formation doit-être très rigoureuse et insister sur le port des EPI.

Une sensibilisation auprès des agents quand à l'utilisation de ce broyat, pour leur permettre de répondre aux questions des riverains.

Mots clés

BROYEUR | MENAGE | ASSOCIATIONS | DECHETS VERTS

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

ADEME Ile de France Pole Economie Circulaire
economiecirculaire.idf@ademe.fr
Direction régionale Ile-de-France